

PICUM INFORMATIONS TRIMESTRIELLES Octobre - Décembre 2014

FRONTIÈRES

NATIONS UNIES

DEVELOPPEMENTS DE LA POLITIQUE EUROPEENNE

DEVELOPPEMENTS NATIONAUX

SOINS DE SANTÉ

EMPLOIS ET CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES

FEMMES SANS-PAPIERS

ENFANTS ET LEURS FAMILLES SANS PAPIERS

DÉTENTION ET EXPULSION

PUBLICATIONS ET DOCUMENTATIONS

FRONTIÈRES

UE / La Médiatrice européenne ouvre une enquête sur les opérations de retour conjointes de Frontex

La médiatrice européenne, Emily O'Reilly, a annoncé le 22 octobre 2014 qu'elle avait ouvert une enquête sur la manière dont Frontex s'assure du respect des droits fondamentaux des migrants lors de leur retour forcé dans le cadre des opérations de retour conjointes organisées par l'agence Frontex (JROs). Emily O'Reilly a souligné le fait que « de par leur nature-même, les opérations de retour forcé sont susceptibles de donner lieu à des violations sérieuses des droits fondamentaux. À travers cette enquête, je souhaite savoir comment Frontex est préparée pour faire face à d'éventuelles violations et comment elle réduit au minimum le risque que de telles violations se produisent". La lettre de la médiatrice à Frontex peut être consultée [ici](#).

Source: [European Ombudsman](#), communiqué de presse no. 20/2014, 22 octobre 2014

FRANCE / Des forces de police supplémentaires déployées et des manifestations de solidarité avec les sans-papiers dans la ville de Calais

A la suite du débat autour de l'augmentation du nombre des immigrés sans-papiers dans la ville française de Calais ([voir PICUM Bulletin 16 Septembre 2014](#)), de plus en plus de personnes expriment leur solidarité avec les migrants à travers des manifestations. Un nombre encore plus important de manifestants était attendu à l'occasion de la journée internationale des migrants le 18 décembre. Ces manifestations surviennent à la suite d'un appel à des renforts de police dans la ville pour contrôler la situation. Le préfet de la région du Nord-Pas de Calais, Denis Robin, a déclaré qu'environ 2200 migrants se trouvaient à Calais à la fin octobre 2014 contre 1500 présents à la fin du mois d'août 2014. L'afflux de nouveaux migrants, majoritairement originaires d'Erythrée et d'Éthiopie, est présenté comme une source de tension alors que des bagarres ont éclaté entre les communautés

de migrants.

Sources: [Le Figaro](#), 18 décembre 2014; [France TV Info](#), 24 octobre 2014; [Le Monde](#), 3 novembre 2014

RAPPORT / Les droits fondamentaux aux frontières aériennes et terrestres de l'Union Européenne

L'Agence pour les droits fondamentaux de l'UE (FRA) a publié le 11 novembre 2014 deux rapports sur le respect des droits fondamentaux aux frontières aériennes et terrestres de l'UE. Analysant la gestion des frontières ainsi que les procédures et les contrôles dans cinq aéroports internationaux et six points de passage terrestres, les rapports soulignent la nécessité de mieux former les gardes-frontières à l'évaluation des circonstances individuelles et de fournir des informations adéquates aux personnes qui sont sujettes à des contrôles plus approfondis ou qui se voient refuser l'entrée sur le territoire. Le rapport « Les droits fondamentaux aux frontières terrestres: les résultats de l'enquête à certains points de franchissement des frontières de l'UE » ('Fundamental Rights at Land Borders: Findings from Selected EU Border Crossing Points') peut être consulté [ici](#). Le rapport « Les droits fondamentaux dans les aéroports : les contrôles aux frontières dans cinq aéroports internationaux de l'Union européenne » ('Fundamental Rights at Airports: Border Checks at Five International Airports in the European Union') est disponible [ici](#).

Source: [EU Agency for Fundamental Rights](#), 10 novembre 2014

ESPAGNE / Appel pour empêcher l'adoption d'un amendement qui violerait les droits humains

Un groupe de 13 organisations de défense des droits humains a écrit une lettre au rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits humains des migrants, François Crépeau, et au commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muižnieks, leur demandant de faire pression sur le gouvernement espagnol afin qu'il retire une proposition d'amendement d'une loi espagnole sur l'immigration. L'amendement proposé faciliterait l'expulsion automatique et collective de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile aux frontières des deux enclaves espagnoles en Afrique du nord, Ceuta et Melilla. Cela priverait les migrants et les réfugiés de leur droit de demander l'asile et les exposerait à des risques de sérieuses violations des droits humains. Une pétition adressée au ministre de l'intérieur espagnol et au porte-parole du Parti Populaire pour empêcher l'adoption de l'amendement peut être signée [ici](#).

Sources: [Amnesty International](#), octobre 2014 ; [Human Rights Watch](#), 30 octobre 2014 ; [Europa Press](#), 30 octobre 2014

ROYAUME-UNI / La Grande Bretagne ne participera pas aux opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée

Le 27 octobre 2014, la nouvelle ministre des affaires étrangères, Lady Joyce Anelay, a annoncé que la Grande Bretagne n'apportera plus de soutien aux opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée pour éviter la mort de migrants aux frontières de l'Europe. Une nouvelle opération appelée Triton et menée par Frontex, l'Agence européenne pour la gestion des frontières, a débuté en novembre 2014. Le ministère des affaires étrangères britannique a déclaré que le pays ne participerait pas à Triton, affirmant que les opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée sont devenues un facteur d'attraction qui encourage les personnes à migrer vers l'Europe. Les organisations de défense des droits humains ont dénoncé la décision du gouvernement britannique car elles considèrent que ces opérations sont cruciales pour éviter d'autres noyades en masse de migrants.

Source: [The Guardian](#), 27 octobre 2014

ONU / Nouvelles directives sur les droits humains aux frontières internationales

Le Haut-commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme (OHCHR) a publié ses « Recommandations de principes et directives sur les droits humains aux frontières internationales » ('Recommended Principles and Guidelines on Human Rights at International Borders') lors de la 69^{ème} session de l'assemblée générale des Nations-Unies à New York le 23 octobre 2014. Les directives concernent, entre autres questions, les cadres juridiques et de politiques, garantir le respect des droits humains lors d'opération de sauvetage ou d'interception, le filtrage et les entrevues, garantir l'accès au système juridique, éviter les détentions, et les renvois et les expulsions. Concernant les migrants en situation irrégulière, les directives spécifient que les mesures prises afin d'aborder l'immigration irrégulière ne devront pas être discriminatoires, que ce soit par but ou par effet. Pour consulter les directives, cliquez [ici](#).

NATIONS UNIES

ONU / Recommandation générale sur les dimensions sexospécifiques du statut de réfugié, des demandes d'asile, de la nationalité et de l'apatridie des femmes

Le Comité des Nations Unies sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a publié le 6 novembre 2014 une série de recommandations sur les dimensions sexospécifiques du statut de réfugié, de l'asile, de la nationalité et de l'apatridie des femmes. Le Comité a déclaré qu'il était crucial d'identifier et de comprendre les formes sexospécifiques de persécution comme la violence à caractère sexiste. Le Comité a reconnu qu'en pratique, les formes de persécution sont souvent analysées à partir d'une optique masculine, ce qui peut avoir comme conséquence que des demandes de statut de réfugié ou de protection ne soient pas évaluées de manière adéquate ou qu'elles soient effectivement rejetées. Pour plus d'informations sur la recommandation n° 32, cliquez [ici](#).

ONU / Droits des enfants sans-papiers et non-détention en tête de l'agenda du 25^{ème} anniversaire de la Convention des Nations-Unies relatives aux droits de l'enfant

Les défenseurs des droits de l'enfant ont célébré la journée universelle de l'enfant et le 25^{ème} anniversaire de la Convention des Nations-Unies relatives aux droits de l'enfant (UN CRC) le 20 novembre 2014. Le Commissaire des droits de l'homme du Conseil de l'Europe a appelé les États à mettre fin à la détention des enfants rapidement et complètement comme le demande le [Comité des Nations-Unies pour les droits de l'enfant](#). La nécessité urgente de mettre fin à la détention des enfants migrants a également fait l'objet de déclarations de la société civile dont la Coalition globale sur l'immigration ([Global Coalition on Migration](#)) et la Campagne pour mettre fin à la détention des enfants ([End Child Detention Campaign](#)). Le Parlement européen a adopté une résolution à l'occasion de l'anniversaire de la Convention le 27 novembre 2014, qui inclut également des dispositions relatives à la protection de tous les enfants et à l'intégration des droits des enfants dans l'ensemble de l'action européenne. La résolution est disponible [ici](#). Le Conseil de l'Union Européenne a adopté un [Projet de conclusions](#) du Conseil le 4 décembre 2014 prenant un certain nombre d'engagements pour assurer la protection des droits des enfants dans tous les domaines politiques pertinents pour les enfants sans-papiers.

DÉVELOPPEMENTS DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE

CONSEIL DE L'EUROPE / Le Comité européen des droits sociaux rend une décision définitive dans le cas CEC c. Pays-Bas

Dans sa décision [Conférence des Eglises Européennes \(CEC\) c. Pays-Bas](#) en date du 9 juillet 2014 et rendue publique le 10 novembre 2014, le Comité européen des droits sociaux a conclu que le système de sécurité sociale actuel hollandais violait les droits fondamentaux des migrants sans-papiers et qu'il n'était pas conforme avec les articles 13.4 et 31.2 de la [Charte sociale européenne](#), qui se réfèrent respectivement au droit à l'assistance sociale et médicale et au droit au logement. Le Comité a considéré que refuser l'accès à l'hébergement et aux soins médicaux à des migrants sans-papiers adultes et sans ressources constituait une violation de la Charte sociale européenne. Le Comité a conclu que les États parties à la Charte doivent fournir un hébergement adéquat aux migrants sans-papiers, indépendamment du fait qu'ils aient été sommés de quitter le pays. Source: [Conseil de l'Europe](#), 10 novembre 2014

CONSEIL DE L'EUROPE / L'Assemblée parlementaire exhorte les États parties à mettre en œuvre des lois interdisant la détention des enfants migrants

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté, le 3 octobre 2014, sa [Recommandation 2056](#) (2014), qui exhorte les États parties à adopter et à mettre en œuvre des lois interdisant la détention des enfants migrants pour raisons migratoires. L'Assemblée a déclaré que la détention d'enfants migrants pour raisons migratoires constitue "une violation claire et non équivoque des droits de l'enfant". L'Assemblée a en particulier appelé la Belgique, le Danemark, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni à mettre en œuvre des lois mettant fin à la détention d'enfant pour motifs migratoires.

Source: [Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe](#), 6 octobre 2014

UE / La société civile exhorte l'UE et ses États membres à introduire des objectifs relatifs aux migrants et à la migration dans l'agenda post- 2015 sur le développement durable

Un groupe d'organisations de la société civile a envoyé une [lettre](#) à la Commission Européenne, au Parlement Européen et aux États membres de l'UE afin de les enjoindre à prendre en compte les migrants et la migration dans les négociations relatives à l'agenda post- 2015 sur le développement durable. Dans cette lettre les organisations de la société civile mettent en avant leurs craintes que l'agenda ne soit dominé par des intérêts économiques et nationaux étroitement définis et que ceux-ci prévalent sur une approche plus européenne et fondée sur les droits humains des politiques migratoires, qui pourrait effectivement bénéficier aux pays d'origines, de transit et de destination ainsi qu'aux migrants eux-mêmes.

UE / Recommandations du CEDS pour l'amélioration de la protection des enfants migrants

Le Comité européen des droits sociaux (CEDS) a adopté un rapport intitulé 'La protection internationale des mineurs non-accompagnés' le 15 octobre 2014. Certaines des recommandations de ce rapport sont également pertinentes pour les enfants sans-papiers, notamment la prééminence des intérêts supérieurs de l'enfant sur toute autre loi internationale ou domestique. Ces intérêts supérieurs doivent être établis en vertu des règles et standards des conventions internationales sur les droits humains et être déterminés par un organe indépendant n'ayant pas de liens avec les autorités migratoires. Le CEDS insiste sur la nécessité de mettre fin urgemment et de manière prioritaire à la détention des enfants, qu'ils soient accompagnés de leur famille ou non, et indépendamment de la procédure dont ils font l'objet. Le rapport est disponible en plusieurs langues [ici](#).

COMMISSION EUROPEENNE / Nouveau rapport sur le trafic d'êtres humains

A l'occasion de la journée de l'UE contre le trafic le 18 octobre 2014, la Commission européenne a présenté le [rapport de mi-parcours](#) sur la stratégie de l'UE contre le trafic pour la période 2012-2016, ainsi que le [rapport statistique](#) sur les victimes et les trafiquants pour la période 2010-2012. La Commission analyse également comment la [directive](#) est utilisée pour délivrer des permis de résidence aux victimes non-communautaires de trafic d'êtres humains. Entre 2010 et 2012, 30 146 victimes de trafic ont été comptabilisées dans les 28 États membres de l'UE. 80% des victimes comptabilisées étaient de sexe féminin, et 16% étaient des enfants. Pour consulter les principaux résultats de l'étude sous forme infographique, cliquez [ici](#).

Sources: [Commission Européenne](#), 17 octobre 2014; [EU Observer](#), 20 octobre 2014

CONSEIL DE L'UE / Le Conseil Justice et Affaires Intérieures aborde la migration irrégulière

Durant le Conseil de l'UE du 4-5 décembre 2014, les ministres ont discuté de la mise en œuvre des priorités identifiées par la [Task Force pour la Méditerranée](#) et des Conclusions du Conseil du 10 octobre 2014 '[Prendre des mesures en vue de mieux gérer les flux migratoires](#)'. Le Conseil a salué le lancement, le 1^{er} novembre 2014, de l'opération Triton financée par l'UE et visant à renforcer la surveillance des frontières en Méditerranée. Le Conseil a aussi débattu des actions menées en coopération avec les pays-tiers. Un résumé vidéo du Conseil Justice et Affaires intérieures qui s'est tenu à Bruxelles le 4-5 décembre 2014 est disponible [ici](#).

Source: Conseil de l'Union Européenne, [Communiqué de presse](#) (PRESSE 630 – PR CO 66), 4-5 décembre 2014

COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME / Un jugement déclare que l'Italie viole le droit des migrants sans-papiers

La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a jugé le 21 octobre 2014 que l'Italie avait mis la vie d'un groupe de migrants sans-papiers en danger en les renvoyant vers la Grèce en 2009. 32 Afghans, deux Soudanais et un Érythréen avaient embarqué à Patras, Grèce, et étaient arrivés ensuite dans les ports italiens d'Ancône, Bari et Venise, d'où ils ont été renvoyés directement en Grèce de façon arbitraire. La Cour a constaté qu'en Grèce, les migrants risquaient d'être renvoyés dans leurs pays d'origine et que cela violait plusieurs clauses de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, y compris un manquement au droit d'accès à la procédure d'asile.

Sources: [BBC](#), 21 octobre 2014; [EU Observer](#), 21 octobre 2014

COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPEENNE / La Cour se prononce sur le droit des migrants à être entendu lors des procédures d'expulsion

Dans l'affaire [C-249/13](#) (*Khaled Boudjlida c. Préfet des Pyrénées-Atlantiques*), la Cour de Justice de l'Union Européenne a clarifié, dans son jugement du 11 décembre 2014, la portée du droit d'un ressortissant d'un pays tiers en séjour irrégulier à être entendu durant sa procédure d'expulsion, en conformité avec les provisions de la directive retour ([Directive 2008/115](#)). L'affaire concerne la plainte introduite par M. Khaled Boudjlida à l'encontre de son ordre de quitter le territoire. M. Boudjlida, un ressortissant algérien qui n'a pas déposé de demande de renouvellement de son permis de résidence en France à l'expiration de son visa d'étude fin 2012 est devenu sans-papiers, et, après avoir introduit une demande de statut d'entrepreneur indépendant, s'est vu notifier un ordre de quitter le territoire. La Cour a conclu que le droit d'être entendu comportait une obligation pour les autorités nationales de permettre à la personne concernée d'exprimer son point de vue sur les modalités détaillées du retour. Elle clarifie aussi le fait que les autorités nationales n'ont pas obligation de révéler l'information sur laquelle elles basent leur décision d'expulsion au ressortissant du pays-tiers. Enfin la Cour conclut que les décisions d'expulsion peuvent toujours être contestées via une procédure en justice, afin d'assurer la protection et le droit de la défense de la personne concernée. L'arrêt peut être consulté [ici](#). Source: Cour de Justice de l'Union Européenne, [Communiqué de presse N° 174/14](#), Luxembourg, 11 décembre 2014

COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPEENNE / Jugement en faveur des travailleurs sans-papiers aux Pays-Bas

Dans son jugement du 5 novembre 2014, dans l'affaire [C-311/13](#) (*O. Tümer c. Raad van bestuur van het Uitvoeringsinstituut werknemersverzekeringen*), la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a tranché en faveur de l'application aux migrants sans-papiers des protections établies par la [Directive de l'UE sur l'insolvabilité des employeurs](#). La Cour a estimé que nier l'accès des travailleurs sans-papiers à leurs arriérés de salaire lorsque leurs employeurs devenaient insolvable est "contraire aux objectifs sociaux de la directive" et a clarifié ainsi le fait que les États membres ne pouvaient refuser d'appliquer les garanties établies par la directive aux migrants sans-papiers.

Source: [Jugement de la Cour \(Cinquième Chambre\) du 5 novembre 2014](#), O. Tümer c. Raad van bestuur van het Uitvoeringsinstituut werknemersverzekeringen, Affaire C-311/13.

COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPEENNE / Jugement sur un ordre de quitter le territoire en France

La Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a rendu public le 5 novembre 2014 son jugement dans l'affaire [C-166/13](#) (*Sophie Mukarabega c. Préfet de police et Préfet de la Seine-Saint-Denis*) concernant un recours contre un ordre de quitter le territoire. Ce recours a été introduit par une ressortissante rwandaise, Mme Sophie Mukarabega, qui avait été déboutée de sa demande d'asile en 2012 par les autorités françaises. Dans son jugement, la Cour a énoncé que le droit communautaire n'oblige pas les autorités nationales à procéder à une audition spécifique lors d'une décision de retour, lorsque la décision sur l'irrégularité du séjour et l'ordre de quitter le territoire ont été émis en même temps. La Cour, en relevant que Mme Mukarabega avait été auditionnée sur le caractère irrégulier de son séjour et qu'elle avait été en mesure de soumettre ses observations sur le sujet, a conclu que l'adoption d'un ordre de quitter le territoire par les autorités françaises ne violait pas le droit d'être entendu contenu dans la Charte des Droits Fondamentaux.

Source : [Cour de Justice de l'Union Européenne](#), Communiqué de presse N° 142/14, 5 novembre 2014

DÉVELOPPEMENTS NATIONAUX

BELGIQUE / Environ 50 migrants sans-papiers en grève de la faim

Le 17 novembre 2014, un groupe d'environ 50 migrants sans-papiers, dont huit femmes, ont entamé une grève de la faim à Bruxelles, en Belgique. Le groupe demande à ce que leurs droits soient entendus et à être régularisés. Selon une porte-parole de l'Office des Etrangers belge, une grève de la faim ne conduit généralement pas l'Office à concéder des ajustements aux statuts des migrants.

Source: [DH.net](#), 23 novembre 2014

ALLEMAGNE / L'Office Fédéral pour la Migration et les Réfugiés critique l'asile dans les églises

En réponse à l'augmentation croissante du nombre de cas d'asile dans les églises en Allemagne, le Président de l'Office Fédéral Allemand pour la Migration et les Réfugiés (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge, BAMF), Manfred Schmidt, a déclaré, le 15 octobre 2014, douter que les paroisses utilisent de manière responsable l'instrument accordant l'asile aux migrants sans-papiers et aux réfugiés. Il a expliqué qu'accorder l'asile dans les églises n'implique plus seulement la garantie d'une protection aux individus dans le besoin mais questionne le système Dublin dans son ensemble. Selon les données du [Consortium Fédéral Œcuménique Allemand pour l'Asile dans les Eglises](#) (Ökumenische Bundesarbeitsgemeinschaft Asyl in der Kirche e.V., BAG), environ 245 personnes ont trouvé refuge dans 136 congrégations à travers le pays en septembre 2014, contre 62 personnes dans 34 églises en janvier 2014. L'asile dans les églises est une tradition de longue date en Allemagne qui consiste à garantir le droit à un refuge aux demandeurs d'asile et migrants sans-papiers.

Sources: [Die Welt](#), 16 octobre 2014; [Deutschlandfunk](#), 23 octobre 2014

IRLANDE / Nouvelles données sur les migrants sans-papiers en Irlande

Le Centre Irlandais pour les Droits des Migrants (Migrants Rights Centre Ireland, MRCI) a publié une nouvelle étude sur la vie des migrants sans-papiers en Irlande, le 26 novembre 2014. Les données, collectées par MRCI et son groupe de campagne « Justice pour les Sans-Papiers » (Justice for the Undocumented), montrent qu'il y a actuellement entre 20 000 et 26 000 migrants sans-papiers vivant dans le pays. Une large majorité d'entre eux (81%) réside en Irlande depuis cinq ans ou plus. 87% des migrants sans-papiers en Irlande travaillent et plus de 86% d'entre eux sont entrés dans le pays en situation régulière et sont par la suite devenus sans-papiers.

Sources: [Migrants Rights Centre Ireland](#), 26 novembre 2014 ; [The Irish Times](#), 26 novembre 2014

ESPAGNE / Une campagne questionne le sensationnalisme des médias

Une campagne lancée par l'organisation espagnole Red Acoge met en cause l'approche sensationnelle avec laquelle les médias traitent le sujet de la migration. S'appuyant sur le terme 'Inmigracionalismo' formé à partir des mots « immigration » et « sensationnalisme », la campagne a lancé un site internet contenant des informations et des vidéos visant à sensibiliser le public à cet enjeu. Pour en savoir plus sur la campagne, cliquez [ici](#).

SOINS DE SANTÉ

RAPPORT / Accès aux services sociaux et de santé pour les migrants en Europe

Le 13 novembre 2014, Eurodiaconia a lancé son rapport 2014 sur la migration intitulé « Accès aux services sociaux et de santé pour les migrants en Europe : surmonter les obstacles ». Le rapport se base sur une recherche conduite parmi les membres d'Eurodiaconia en tant que prestataires de services sociaux et de santé diaconaux et liés à l'église. Le rapport explique que les défis clés de la xénophobie et du racisme grandissants à l'égard des migrants ont pour conséquence un manque de volonté politique de changer les politiques ; des obstacles administratifs et légaux complexes et le non-respect par les Etats membres des droits et libertés garantis par les traités internationaux et les directives européennes. Pour lire l'intégralité du rapport, cliquez [ici](#).

ESPAGNE / CAMPAGNE / Contester l'accès limité à la santé

Le 3 décembre 2014 l'organisation espagnole Red Acoge a lancé une nouvelle campagne intitulée « Yo elijo ser humano » (« Je choisis d'être humain »). La campagne exige du nouveau ministre espagnol de la santé, Mr Alfonso Alonso, qu'il revienne sur le Décret Royal 16/2012. Depuis l'entrée en vigueur de ce décret royal, plus de 800 000 migrants ont été exclus du système de protection sociale leur permettant d'accéder aux soins de santé. Afin de communiquer le sentiment de marginalisation et de vulnérabilité que ressentent les migrants privés de leurs droits aux soins de santé, Red Acoge a placé des caméras cachées dans une pharmacie afin de saisir les réactions des clients lorsque le pharmacien leur annonce que leurs cartes de santé ont été détruites. Pour en savoir plus sur la campagne et signer la pétition, cliquez [ici](#).

Source: [Para Inmigrantes.info](#), 3 décembre 2014

ROYAUME UNI / Les efforts pour s'attaquer aux fraudes dans le système de santé national (NHS) risquent d'ébranler les valeurs de la NHS et de la santé publique

Un rapport intitulé « Garantir une utilisation équitable du NHS efficacement et effectivement... 'Ne pas Nuire' » (Ensuring fair use of the NHS efficiently and effectively Do no Harm) étudie les mesures prises par le gouvernement britannique concernant la tarification du système de santé national (NHS) et les changements proposés pour améliorer les services. Le rapport souligne les défis clés aux réformes du gouvernement et avance un certain nombre de recommandations. Publiée par Demos et Médecins du Monde en octobre 2014, l'analyse se penche sur l'exploitabilité et les impacts des propositions, y compris le fonctionnement et l'efficacité du NHS en termes d'allocation des ressources ainsi que les conséquences financières de l'accès limité aux soins primaires, préventifs et curatifs. Le rapport pose plusieurs questions concernant le financement et la capacité à gérer les nouvelles infrastructures de technologie et d'informations qui seraient nécessaires pour mettre en œuvre le système de tarification, ainsi que les impacts négatifs potentiels ou perçus du partage de données entre le NHS et les autorités responsables des questions d'immigration concernant l'accès des migrants aux soins dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit. Lisez le rapport [ici](#).

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES

CAMPAGNE / « Utilisés en Europe »: traite des êtres humains et exploitation du travail

A l'occasion de la journée européenne contre la traite des êtres humains du 18 octobre 2014, la Strada International, le Réseau européen contre la traite des êtres humains et 30 organisations partenaires à travers l'Europe ont lancé la campagne « Utilisés en Europe : traite des êtres humains et exploitation du travail sur notre continent » (Used in Europe : human trafficking and labour exploitation on our continent). La campagne s'adresse aux consommateurs, au secteur privé et aux gouvernements afin de s'attaquer à la traite des êtres humains et propose une carte interactive et des chiffres sur la traite des êtres humains et l'exploitation du travail à travers le continent européen. Pour visualiser la page de la campagne, cliquez [ici](#).

FILM / Nouveau documentaire traitant de l'exploitation des travailleurs domestiques

Le documentaire allemand « Recherché urgemment – aucune reconnaissance accordée » (Dringend gesucht – Anerkennung nicht vorgesehen) a été diffusé en première le 25 novembre 2014 à Hambourg. Le documentaire partage les histoires personnelles et la lutte pour les droits de plusieurs travailleurs domestiques migrants vivant en Allemagne et aux Pays-Bas et exploités par leurs employeurs. Le documentaire vise à mettre en lumière le manque de droits du travail des travailleurs domestiques et s'intéresse aux premières initiatives menées pour qu'ils s'organisent et rejoignent des syndicats de travailleurs. Davantage d'informations sur le documentaire allemand, réalisé par Mónica Orjeda and Anne Frisius, est disponibles [ici](#).

ALLEMAGNE / Les syndicalistes de gauche veulent intégrer les migrants sans-papiers et les réfugiés dans les syndicats

Une nouvelle alliance en faveur des droits syndicaux des réfugiés et des migrants sans-papiers a été fondée à Berlin en novembre 2014 au travers d'une initiative du groupe syndicaliste « Ver.di aktiv ». L'initiative fait suite à l'occupation du siège de la Fédération Allemande des Syndicats par des migrants sans-papiers et des réfugiés en septembre 2014. Cette action a conduit à l'expulsion forcée des occupants par la police le 2 octobre 2014. Les sympathisants et quelques syndicalistes se sont indignés de l'expulsion forcée des occupants. En 2013, le syndicat des fonctionnaires fédéraux Ver.di à Hambourg a admis environ 300 migrants sans-papiers et réfugiés. Source: [Neues Deutschland](#), 5 décembre 2014 ; [Ver.di aktiv](#), novembre 2014

FEMMES SANS-PAPIERS

IRLANDE / Un cas de femme demandeuse d'asile souligne une controverse autour des lois irlandaises sur l'avortement

Le récent cas d'une femme venue en Irlande pour demander l'asile en mars 2014 et qui s'était vue refuser sa demande d'avortement et a par conséquent subi une césarienne afin que son enfant soit placé dans une institution spécialisée, a accentué les appels en faveur d'un accès libre, sécurisé et légal à l'avortement pour toutes les femmes vivant et travaillant en Irlande. Grâce à des interprètes, la femme a exprimé à un certain nombre d'agences étatiques qu'elle « préférerait mourir » plutôt que de poursuivre sa grossesse car cette dernière

résultait d'un viol dans son pays d'origine. Lorsqu'elle a finalement pu accéder à des soins de santé en Irlande, on lui a dit que sa grossesse était trop avancée. Elle a d'abord refusé d'absorber toute nourriture ou liquides mais après 40 heures sans ingérer aucun fluide, les autorités sanitaires lui ont proposé une césarienne immédiate. Son enfant est né prématurément après 25 semaines de grossesses et a été pris en charge par les services de l'Etat. Un rapport du Service Exécutif de Santé Irlandais (Ireland's Health Service Executive, HSE) ayant fait l'objet de fuites, a identifié des « opportunités manquées » et estime que les différentes agences ayant traité le cas de cette femme ont été limitées par la loi. Le cas fait actuellement l'objet de révisions.

Sources: [Irish Independent](#), 2 novembre 2014 ; [The Irish Times](#), 4 octobre 2014 ; [The Irish Times](#), 11 octobre 2014

ETATS-UNIS / CAMPAGNE / Formation pour les femmes sans-papiers dans des relations abusives

En octobre 2014, la ville de Coachella en Californie a lancé une campagne en partenariat avec l'organisation Shelter from the Storm (« Abrisée de l'orage ») et le Service du Shérif du Comté de Riverside afin de former les femmes migrantes sans-papiers sur leurs droits. [Shelter from the Storm](#) apporte une assistance aux femmes qui subissent des violences domestiques. De nombreuses femmes sans-papiers qui travaillent dans les champs de la région subissent également des abus sexuels. La campagne vise à informer les femmes des dispositifs existant pour les protéger et à les assister dans les procédures d'accès.

Sources: [The Desert Sun](#), 26 octobre 2014

ENFANTS ET LEURS FAMILLES SANS PAPIERS

EUROPE / Les enfants issus de familles migrantes sont disposés de manière disproportionnée à vivre dans la pauvreté en raison de la récession

Le bilan Innocenti 12 de l'UNICEF, intitulé 'Les enfants de la récession : Impact de la crise économique sur le bien-être des enfants dans les pays riches' a démontré que les réponses politiques après la crise économique ont conduit à une augmentation des inégalités dans et entre les Etats membres de l'UE, où les enfants en situation de vulnérabilité ont été touchés de manière disproportionnée. L'impact de la récession sur les enfants dans les ménages migrants en Europe était souvent supérieur à ce qu'il était sur les enfants issus de ménages non-migrants. Alors que les enfants sans-papiers ne sont pour la plupart pas inclus dans ces chiffres, les résultats démontrant que vivre dans un ménage migrant (définis comme ceux avec au moins un adulte né hors de l'Union européenne) augmente les risques de pauvreté des enfants, laissent penser que les enfants sans-papiers sont susceptibles d'être encore plus vulnérables à la pauvreté car ils sont confrontés à des obstacles supplémentaires de par leur situation irrégulière. Lire le rapport [ici](#).

RAPPORT / Ce que les États peuvent faire pour assurer le respect de l'intérêt supérieur des enfants non-accompagnés et des enfants séparés en Europe

Un nouveau rapport de l'UNICEF et le HCR vise à aider les États à s'acquitter de leurs responsabilités de protéger les droits et intérêts supérieurs des enfants non-accompagnés et séparés en Europe. Intitulé « Safe and Sound » (Sains et saufs) le rapport présente des protections essentielles et des garanties procédurales, ainsi que de bonnes pratiques, afin d'assurer que les droits des enfants non-accompagnés et séparés soient respectés et que leurs intérêts supérieurs soient garantis tout au long des procédures d'arrivée, d'accès au territoire, d'enregistrement, du renvoi au système d'état de protection des enfants, à travers la planification des procédures, et lorsque le principe de l'intérêt supérieur est appliqué dans les procédures d'asile et d'immigration, d'identification d'une solution durable et du suivi. Lire le rapport [ici](#).

RAPPORTS / Publications stratégiques sur les politiques d'éducation des enfants et des jeunes migrants

Le Réseau SIRIUS sur l'éducation des enfants et des jeunes issus de l'immigration a publié un [programme pour l'éducation des migrants en Europe et les recommandations en appui pour les institutions de l'UE et pour les autorités des États membres](#) (Agenda for Migrant Education in Europe and the supporting recommendations for EU institutions and for Member State authorities), qui présente une vision de l'éducation des migrants et un ensemble de recommandations politiques visant à promouvoir un système d'éducation plus inclusive. Lire le programme [ici](#). Parallèlement au programme, le réseau SIRIUS et le Migration Policy Institute ont rendu publique une série de six notes d'orientation politiques. La première, intitulée [Renforcer la politique européenne](#)

[de l'éducation: Construire un cadre pour aider les jeunes issus de l'immigration à réussir](#) (Enhancing EU education policy: Building a framework to help young people of migrant background succeed), donne un aperçu de la façon dont les politiques d'éducation peuvent être améliorées pour les enfants issus de l'immigration (migrants provenant de pays hors de l'Union européenne ou les enfants de ces migrants). Toutes les notes seront disponibles (en anglais, français, allemand et espagnol) [ici](#).

DÉTENTION ET EXPULSION

BELGIQUE / Le secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration veut que les enfants et les familles en situation irrégulière soient détenus

Le nouveau secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, Theo Francken, du parti nationaliste Nouvelle alliance flamande (N-VA), a annoncé son intention de détenir les enfants sans-papiers et leurs familles après sa prise de fonction en octobre 2014. En outre, il a noté que la capacité des installations de détention doit être considérablement augmentée et a critiqué le fait que de nombreux migrants en situation irrégulière seraient en liberté en raison des capacités limitées de détention en Belgique. Son annonce a été critiquée par les organisations de la société civile et des individus opposés à ces pratiques et attirant l'attention sur les conditions de détention et les violations des droits humains des migrants et des réfugiés. Le nouveau gouvernement belge a prêté serment le 11 octobre 2014 devant le roi Philippe de Belgique après les élections générales de mai 2014. Sources: [RTBF](#), 13 octobre 2014; [Flanders News](#) 13 octobre 2014

FRANCE / Migrant sans-papiers, décoré ou expulsé

En septembre 2014, Rachid J. a sauvé la vie d'un homme qui a sauté du Pont-Neuf, un pont bien connu de la ville de Toulouse, dans le Sud de la France. Reconnaisant sa bravoure, la préfecture de la région Haute-Garonne avait annoncé qu'il recevrait une médaille pour ses actions lors d'une petite cérémonie organisée à Toulouse. Cependant, en novembre, lors d'un contrôle de police au squat où il vivait avec un ami, Rachid J. a été arrêté par la police, qui a ensuite découvert qu'il était en situation irrégulière et l'a transféré au centre de détention le plus proche, afin de l'expulser vers l'Algérie, son pays d'origine. L'organisation La Cimade plaide pour qu'il obtienne un permis de séjour sur la base de son action héroïque.

Source: [La Dépêche](#), 25 novembre 2014

FRANCE / Des associations des droits des migrants dénoncent les conditions de détention des migrants dans le pays

Le 18 novembre 2014, cinq associations de défense des droits des migrants, qui fournissent une assistance aux migrants dans les centres de détention en France, ont présenté les conclusions de leur rapport conjoint annuel. Les cinq ONG, ASSFAM, Forum-Réfugiés-Cosi, France Terre d'Asile, la Cimade et l'Ordre de Malte, ont critiqué le gouvernement actuel pour l'absence de réforme des politiques de détention. Le rapport indique qu'au cours de l'année 2013, plus de 45 000 migrants ont été placés en détention et parmi eux, plus de 3600 enfants, montrant une augmentation nette du nombre d'enfants détenus- ils étaient 2700 en 2012 - malgré la promesse du président français François Hollande de mettre un terme à cette pratique. Les ONG ont également souligné de nombreuses violations des droits des migrants détenus. Selon le rapport, 54% d'entre eux se sont fait expulser sans que le juge judiciaire ait pu contrôler le respect de leurs droits fondamentaux. Le rapport est disponible [ici](#).

Source: [La Croix](#), 18 novembre 2014

GRÈCE / Mauvais traitements continus de migrants en situation irrégulière dans les centres de détention et les postes de police

Le 16 octobre 2014, la délégation de la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) a publié un [rapport](#) sur les conditions des migrants en situation irrégulière en Grèce. Le rapport détaille des visites dans 24 postes de police et des gardes-frontières, neuf centres de détention et sept prisons dans tout le pays. Le Comité a rapporté de nombreux comptes de violence physique envers les migrants dans les postes de police et centres de détention, et a été particulièrement critique des conditions pour les enfants non-accompagnés.

Sources: [The Wall Street Journal's Brussels Blog](#), 16 octobre 2014

ITALIE / Rapport sur la façon dont les migrants sans papiers peuvent contester une mesure d'expulsion et de détention et accéder à la justice

Dans un rapport intitulé "Justice 'sans-papiers' pour les migrants en Italie » ([‘Undocumented’ Justice for migrants in Italy](#)), publié en octobre 2014, la [Commission internationale de juristes \(CIJ\)](#) présente une analyse juridique des recours disponibles pour les migrants sans-papiers afin de contester une mesure d'expulsion et de détention en Italie. Le rapport met en évidence les insuffisances du système italien pour assurer l'accès à la justice et les droits de fond et de procédure aux migrants sans-papiers au niveau national.

Source: [Commission internationale de juristes \(CIJ\)](#), 30 octobre 2014

PUBLICATION / Open Access Now publie un livret sur la détention des migrants

La campagne Open Access Now (« Accès libre maintenant »), appelant à plus de transparence et de visibilité des réalités de la détention des migrants, a publié une brochure intitulée «La face cachée de la détention des migrants en Europe» le 15 octobre 2014. Constatant que la détention des migrants est largement institutionnalisée et continue de criminaliser ceux considérés comme indésirables, la publication met en lumière le traitement et les conditions des migrants dans les centres de détention. Il répond également au rapport d'évaluation de la directive « retour » de l'UE ([directive 2008/115 / CE](#)) publié par la Commission européenne le 28 mars 2014 et visant à souligner les écarts entre les réalités de la vie des migrants dans ces centres et les principes de droits humains que la directive prétend défendre. La brochure est disponible en [français](#) et en [anglais](#).

PUBLICATIONS ET DOCUMENTATIONS

TERMINOLOGIE / Dépliant encourageant l'utilisation d'un vocabulaire adéquat disponible en néerlandais, italien et grec

Un dépliant fournissant des arguments contre l'utilisation du terme «migrant illégal», un lexique avec des traductions de «migrant sans-papiers» et / ou «migrant irrégulier» dans toutes les langues de l'UE et un aperçu des principales institutions qui se sont déjà engagées à employer une terminologie adéquate en référence aux migrants sans-papiers, est maintenant également disponible en [néerlandais](#), [italien](#) et [grec](#). La brochure est le principal outil de la campagne 'Words Matter' (« Les mots comptent ») lancée par la Plate-forme pour la coopération internationale sur les migrants sans-papiers (PICUM) en juin 2014 et qui plaide pour l'utilisation d'un langage adéquat en référence aux migrants sans-papiers. Pour plus d'informations sur la campagne, cliquez [ici](#).